

L'Union européenne à l'écoute des citoyens : les outils d'analyse des opinions publiques



Salvatore Signorelli

Diplômé en sciences politiques, **Salvatore Signorelli** a étudié, dans le cadre de son doctorat de recherche, les origines du parlementarisme français au XIX^e siècle. Les résultats de sa recherche ont été publiés par *il Mulino* (Bologne) en 2008. En 2009, il a été élève de la Fondation Collège européen de Parme et a ensuite travaillé pour la Commission européenne et dans l'Unité Suivi de l'opinion publique au Parlement européen.

Introduction

Si l'Union européenne affronte actuellement une crise dont les causes sont multiples, il est sans doute possible d'affirmer qu'une des critiques qui lui est souvent adressée est celle de son éloignement des réalités populaires, son indifférence envers les opinions publiques et son statut de corps politique « autiste » incapable d'être à l'écoute de ses citoyens. Dans ce contexte, il semble d'autant plus utile de passer en revue les outils d'enquête de l'opinion publique européenne à disposition des décideurs communautaires, afin de rappeler que l'UE a, dès le début de son histoire, ausculté ses citoyens et conçu des instruments originaux dédiés à cet effet.

Force est en effet de constater que la conception des Eurobaromètres de la Commission européenne et du Parlement européen mobilise des ressources considérables et une attention particulière de la part des décideurs¹. L'idée même d'une « opinion publique européenne » est étroitement liée à l'Eurobaromètre (EB), instrument qui est quasi unanimement considéré comme son « fabri-

quant » : seul outil à prendre la mesure des opinions publiques de façon régulière, il est devenu une sorte d'« institution » européenne qui a apporté sa contribution à la recherche et à l'avancement de la politique d'intégration européenne².

L'analyse de l'opinion publique n'est certes pas la « source primaire » d'inspiration politique des actions de la Commission européenne ou des autres institutions de l'UE, pour autant qu'elle soit pleinement intégrée par elles. Les positions politiques exprimées au Parlement européen, au Conseil et au Conseil européen sont naturellement des éléments déterminants pour le traitement des problèmes publics, car elles sont indéniablement plus « immédiates ».

Il reste cependant essentiel de mieux appréhender la diversité des outils d'analyse des opinions publiques susceptibles de guider les institutions européennes dans leurs choix, en distinguant les sondages quantitatifs européens (partie 1) des autres types d'enquêtes (partie 2).

1. Pour l'histoire de la conception de l'Eurobaromètre, l'analyse détaillée de son fonctionnement et de celui des autres outils de suivi de l'opinion publique, voir Salvatore Signorelli, « Le travail d'analyse de l'opinion publique dans l'UE », *Études et rapports, Notre Europe* (à paraître).

2. Anna Melich, « Les enquêtes Eurobaromètres et la construction européenne », in Pierre Bréchon et Bruno Cautrès (dir.), *Les enquêtes Eurobaromètres. Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 23.

I. Le sondage quantitatif à l'échelle européenne : un suivi régulier des opinions

Le sondage quantitatif d'Eurobaromètre se caractérise par un échantillon de sondés grand public,

constitué afin d'assurer la plus grande représentativité possible (voir Encadré 1).

ENCADRÉ 1. LE PRINCIPE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EUROBAROMÈTRE

DEPUIS OCTOBRE 1989 (EB 32), LE PRINCIPE D'ÉCHANTILLONNAGE APPLIQUÉ DANS LES ÉTATS PARTICIPANTS – LES PAYS CANDIDATS À L'ADHÉSION SONT LE PLUS SOUVENT SONDES – EST UNE SÉLECTION ALÉATOIRE (PROBABILISTE) À PHASES MULTIPLES. DANS CHAQUE PAYS, DIVERSES LOCALITÉS SONT IDENTIFIÉES, AVEC UNE PROBABILITÉ PROPORTIONNELLE À LA TAILLE DE LA POPULATION (AFIN DE COUVRIR LA TOTALITÉ DU PAYS) ET À SA DENSITÉ. ENSUITE, L'ÉCHANTILLON EST COMPARÉ AU PAYS ENTIER, DONT LA DESCRIPTION EST BASÉE SUR LES DONNÉES EUROSTAT OU PROVENANT DES INSTITUTS NATIONAUX DE STATISTIQUE. IL N'Y A QU'UNE SEULE INTERVIEW POUR CHAQUE FOYER SÉLECTIONNÉ.

Les questions sont essentiellement « fermées » afin que les réponses puissent être codifiées : ces questions « fermées » invitent le sondé à choisir sa réponse dans une liste préétablie. Chaque pays possède un institut de sondage qui participe à l'enquête. Tous les résultats sont postérieurement envoyés au centre de coordination (*European Coordination Office*), actuellement TNS Opinion & Social, qui coordonne la rédaction des questionnaires, les traductions, les enquêtes de terrain, le traitement et l'analyse des réponses des 27 enquêtes nationales, la pondération des résultats, etc. Suite à l'enquête, un rapport d'analyse global est publié sur le site d'Eurobaromètre : il en va ainsi pour tous les types de sondages qui dépendent d'Eurobaromètre, dont aucun n'a vocation à demeurer confidentiel.

L'Eurobaromètre semble ne pas être seul dans le panorama des grandes enquêtes transnationales à fréquence régulière, en particulier européennes. Depuis 1981, l'« *European Value Study* »³ effectuée par exemple des enquêtes sur ce que pensent les Européens à propos de la vie, la famille, le travail, la religion, la politique et la société. Toutefois, l'*European Value Study* ne peut pas être comparé à l'EB pour diverses raisons, dont les plus importantes sont les suivantes :

- **la fréquence des sondages** : semestriel pour l'EB contre tous les neuf ans pour l'EVS ;
- **les pays concernés** : l'EB enquête seulement dans les États membres ou dans les pays candidats à l'adhésion, alors que 47 pays ont participé au dernier sondage de l'EVS ;
- et surtout **la mission qu'ils s'attribuent** : l'EB reste le seul instrument d'analyse de l'opinion publique qui veut contribuer à la connaissance de l'avancement de la construction européenne, même si les thèmes qu'il aborde dépassent de

loin l'opinion sur l'intégration européenne uniquement⁴.

Dans cette perspective, trois types d'enquêtes quantitatives sont conduites au niveau européen sous le label « Eurobaromètre » : les « EB standard », les « EB special » et les « EB flash ».

1.1. L'« EB Standard » : le suivi régulier des opinions publiques

L'« Eurobaromètre standard » se définit par des enquêtes constituées d'environ 1 000 interviews par pays (exception faite pour le Luxembourg, Malte et Chypre qui en comptent 500), réalisées au printemps et à l'automne, afin de pouvoir comparer les résultats dans le temps. Les interviews sont effectuées à domicile et en face-à-face. Initialement, les questionnaires sont rédigés en anglais et en français, et ensuite traduits par les instituts de sondages nationaux dans les autres langues officielles de l'UE.

Les questionnaires contiennent, au minimum, cent cinquante questions, et sont construits autour d'un même schéma qui comprend⁵ :

- des questions sur les attitudes générales à l'égard de la vie et de la société *lato sensu* ;
- des questions sur la construction européenne, ses institutions, ses politiques, etc. ;
- des questions sur un thème particulier lié à l'actualité sociale, économique ou politique européenne ; ces questions correspondent normalement à l'enquête « EB Special » conduite dans la même vague et publiée à part (voir § 1.2) ;
- un descriptif socio-démographique des sondés, avec des questions toujours placées en fin de questionnaire.

3. Voir <http://www.europeanvaluesstudy.eu/evs/about-evs/>

4. Anna Melich, *op. cit.*, p. 39.

5. Cf. Philippe Caillot et Bernard Denni, « La qualité des données Eurobaromètres », in Pierre Bréchon et Bruno Cautrès (dir.), *op. cit.*, pp. 71-87 et pp. 81-82.

6. Par exemple, l'indicateur dit « Unification » a été supprimé après l'EB 44 (automne 1995) car il n'est plus question d'« Unification » dans les enceintes communautaires ; désormais, il s'agit plutôt de

« construire » une Europe respectant la diversité. Anna Melich, *op. cit.*, p. 29.

7. Exception faite du changement de dénomination de la « Communauté européenne » en « Union européenne ».

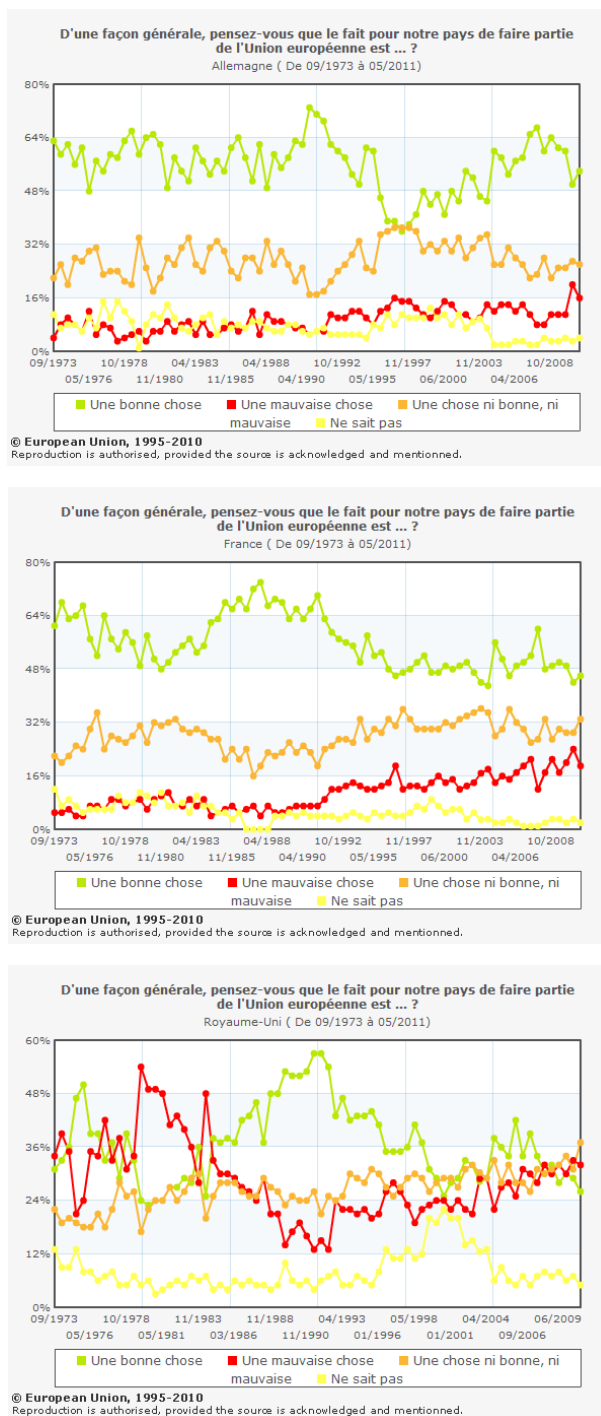
8. Voir http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm. Pour la lecture des graphiques, il faut se référer à la date reportée à côté du nom du pays (de 09/1973 à 06/2010).

La répétition régulière des mêmes questions dans le temps – questions « Trends » (ou « Tendances ») – permet la constitution d'une cartographie historique de l'opinion et constitue un attribut majeur de l'Eurobaromètre, qui en fait une base de données unique. L'« EB Standard » a certes vu disparaître quelques questions « Trends », mais en a aussi inauguré d'autres⁶.

Parmi les questions posées, nous pouvons distinguer les **questions dites « Trend-Trend »**. Elles ont été baptisées ainsi car elles ont été posées depuis les origines du programme Eurobaromètre. Ces

questions sont importantes car elles permettent de mesurer l'opinion des citoyens européens sur un axe temporel très vaste. Ce n'est pas une surprise, par conséquent, si **parmi ces dernières nous retrouvons les questions destinées à mesurer le soutien à l'UE**. De ce fait, l'une des questions présentes depuis 1973 avec une formulation identique⁷ d'une vague d'enquête à l'autre est : « D'une façon générale, pensez-vous que le fait pour (votre pays) de faire partie de l'Union européenne est : une bonne chose / une mauvaise chose / une chose ni bonne ni mauvaise ? ». (voir Graphique 1)

GRAPHIQUE 1. L'ADHÉSION À L'UE



Les courbes des réponses données en Allemagne, en France et au Royaume-Uni entre 1973 et 2010⁸

permettent de donner un aperçu des résultats enregistrés par de telles enquêtes.

Le « **Système de recherche interactif d'Eurobaromètre** »⁹ liste 55 questions « Trends ». Cet outil permet d'effectuer, dans l'ensemble de la base de données des questions « Trends », une recherche par pays ou par groupe de pays. Il rend possible non seulement la comparaison des résultats de plusieurs pays, mais aussi l'analyse des tendances. Différents modes d'affichage sont disponibles : graphiques, graphiques à secteurs, etc.

1.2. L'« EB Special » : des enquêtes thématiques approfondies

Les rapports « EB Special »¹¹ sont basés sur des études thématiques approfondies, pour la très

grande majorité réalisées pour divers services de la Commission, et de manière plus limitée pour d'autres institutions de l'UE. Ces enquêtes sont réalisées en face-à-face ou par téléphone et intégrées dans les vagues de sondages « EB Standard ».

L'augmentation constante de ce type de sondage (voir Tableau 1) reflète l'augmentation des compétences communautaires. Entre 1970, date du premier « EB Special » (« Les Européens et l'unification de l'Europe ») et 2002, 166 enquêtes ont été commandées; on en compte 198 entre 2002 et 2011, soit 20 par an en moyenne, contre un peu plus de 5 par an au cours des périodes précédentes.

TABLEAU 1. LA COMMANDE D'« EB SPECIAL » PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION (1972-SEPT. 2011)¹⁰

DG	Fonctions	1972-84	1985-96	1997-2009	2009-sept. 2011	Total
II	Economie et finance		6	3		9
V	Emploi, affaires sociales, éducation	6	8	24	10	48
VI	Agriculture	0,5	4	7	1	12,5
VII	Transport		7	1	1	9
VIII	Développement	1	3	9	4	17
X	Information / Communication	7	0	10	6	23
XI	Environnement	1	7	6	2	16
XII	Science / Recherche	2	42	9	2	55
XV	Droit commercial / Marché intérieur	2	7	4		13
XVI	Politique régionale	1,5	2			3,5
XVII	Énergie	1	9	8	2	20
-	Santé et consommateurs		2	50	11	63
-	Affaires intérieures			8	2	10
-	Action extérieure			2		2
XXII	Éducation, jeunes et culture			10	1	11
XXIII	Entreprise			4		4
-	Commerce			1	1	2
-	Société de l'Information et Médias			6	4	10
-	Divers	1	1	25	1	28
Total		23	98	187	48	356
Moyenne par an		1,9	8,1	15,5	24	9,2

SOURCE : DONNÉES COMMISSION EUROPÉENNE, CALCULS DE SALVATORE SIGNORELLI.

Les « EB Special » commandés par le Parlement européen doivent être mentionnés à part. Ces enquêtes, qui portent le titre de « **Parlemètre** », ont débuté en 2008 (EB Special 288 / EB 68). Malgré leur cohabitation dans l'espace Web dédié aux enquêtes spéciales, les « Parlemètres » ont une cadence semestrielle et comptent des questions « Trends » qui se répètent à chaque son-

dage. À ces questions « Trends », s'ajoutent des sujets d'enquête qui veulent marquer ultérieurement l'émancipation de l'institution envers la Commission : les Européens et la crise (2010/ EB 74.1), l'Union européenne et l'énergie (2011/ EB 74.3) ou encore la lutte contre la discrimination des femmes (2011/ EB 75.1).

9. Voir http://ec.europa.eu/public_opinion/cf/index.cfm?lang=fr
10. Le tableau 1 a été fondé, jusqu'aux données de 1996, sur celui d'Andy Smith de 1998, « La Commission et "le peuple". L'exemple d'usages politiques des Eurobaromètres », in Pierre Bréchon et Bruno Cautrès (dir.), *op. cit.*, pp. 61-62), qui s'était servi pour sa fabrication de la liste de « Recherches sur les attitudes des Européens dans l'Eurobaromètre », annexe D de l'EB 45, 1996. À partir des données de 1997 et jusqu'au septembre 2011, nous nous sommes fondés sur la liste présente dans la page Web des enquêtes « Special EB » du site d'Eurobaromètre :

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_en.htm
Il faut noter que les appellations données aux DG de la Commission ont tendance à changer dans le temps. Il faut aussi noter que la DG Économie et Finance a commandé des « EB Special » pour chaque pays adoptant l'euro ou voulant l'adopter. Toutefois, étant donné le caractère « automatique » de telles commandes, nous avons décidé de ne pas en tenir compte dans la fabrication du tableau.
11. Voir http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_fr.htm

1.3. L'« EB Flash » : des enquêtes thématiques rapides

Les « Eurobaromètres Flash », comme le suggère leur nom, sont des enquêtes d'opinion *ad hoc* thématiques réalisées afin d'établir des résultats rapidement. Ils permettent, si nécessaire, de se concentrer sur des groupes ciblés. Les « EB Flash » se concentrent normalement sur tous les pays membres de l'UE mais peuvent, occasionnellement, et selon le sujet qu'ils traitent, porter sur un seul pays qui peut être un pays candidat à l'adhésion à l'UE, ou même un pays de l'Espace économique européen, voire les États-Unis d'Amérique (cela vaut surtout pour les sondages concernant les entreprises).

Les « EB Flash » se caractérisent par des questionnaires courts (5-20 minutes) conduits principalement par téléphone. Ils couvrent tous les sujets liés à la société européenne et principalement ceux ayant une connotation « économique » :

l'esprit d'entreprise, la citoyenneté, la crise économique, la révolution électronique, la monnaie unique, l'innovation et la recherche, etc. Ils ont débuté à la fin des années quatre-vingt : on compte depuis lors **339 rapports publiés, avec une fréquence moyenne de 15 rapports par an.**

Le groupe de sondés principal est représenté par des managers des petites et moyennes entreprises, des représentants de groupes professionnels spécifiques, des décideurs, des jeunes ou d'autres sous-groupes sociaux. Les échantillons, comme pour les « EB Standard » et « EB Special » sont tirés de façon aléatoire (probabiliste). Dans le cas des sondages sur les « managers », l'échantillon est défini sur la base de la taille de l'entreprise et du type d'activité. Une fois ce critère défini, la sélection de l'échantillon est faite de façon aléatoire sur les listes d'entreprises éligibles pour être interviewées, fournie par Dun & Bradstreet¹².

II. Les autres outils d'analyse des opinions publiques : les enquêtes qualitatives d'Eurobaromètre, les sondages délibératifs, et les enquêtes nationales

Si le sondage quantitatif d'Eurobaromètre demeure l'outil de référence, les institutions européennes se servent également d'autres instruments aptes à « prendre la température » des opinions publiques de l'UE. En particulier, les analyses qualitatives commandées majoritairement par les services de la Commission, les nouvelles expériences qui mêlent la technique du sondage classique à la délibération et enfin les sondages quantitatifs réalisés à l'échelle nationale (essentiellement par des organes d'information) méritent notre attention.

2.1. L'« EB Qualitative » : l'analyse des réactions et des motivations des citoyens

Les études qualitatives se caractérisent par une investigation profonde des motivations, des sentiments ou des réactions des citoyens et de certains groupes sociaux à l'égard d'un sujet ou d'un thème européen déterminé. Ces études permettent de comprendre la façon dont se forment et se structurent les motivations, opinions, attitudes ou comportements dans l'esprit des publics visés ; de

mettre à jour leurs attentes dans toute leur profondeur ; et enfin d'identifier les ressorts qui permettraient d'infléchir les logiques des publics concernés face à une problématique donnée.

Ces études sont notamment utilisées pour explorer les perceptions de succès et d'échecs d'un projet européen ou d'une politique communautaire, mieux comprendre une problématique nouvelle, identifier les processus de raisonnement, tester des propositions de slogans ou approfondir le résultat d'une enquête quantitative. Les « EB Qualitative » s'appuient sur :

- des **techniques de recueil d'informations spécifiques, issues de la psychosociologie**, qui favorisent l'expression en profondeur des personnes ou publics interrogés (*voir Encadré n° 2*) ;
- des **techniques d'analyses de contenu rigoureuses** permettant de dégager, sur la base du discours des interviewés et de sa structuration, l'ensemble des thématiques abordées, leurs articulations internes, et par défaut, les thématiques éventuellement occultées.

12. Dun & Bradstreet (D&B) est le leader mondial du renseignement commercial. Sa base de données comprend plus de 195 millions d'entreprises enregistrées : <http://www.dnb.com/>

LES RÉUNIONS DE GROUPE – FOCUS GROUPS

D'UNE DURÉE MOYENNE DE 2 HEURES, CES RÉUNIONS SONT ANIMÉES PAR UN PSYCHOSOCIOLOGUE ROMPU AUX TECHNIQUES D'ANIMATION ET AUX TECHNIQUES DE RECUEIL DE L'INFORMATION, CAPABLE D'AIDER À DÉPASSER LES RÉACTIONS DE FAÇADE POUR ATTEINDRE LES VÉRITABLES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION ET DE STRUCTURATION DES OPINIONS.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS SEMI OU NON-DIRECTIFS

CES ENTRETIENS DURENT EN MOYENNE 1 HEURE ET SONT RÉALISÉS PAR DES PSYCHOSOCIOLOGUES, SUR LA BASE D'UN GUIDE D'ENTRETIEN.

CELUI-CI EST BÂTI SELON LA TECHNIQUE DE L'ENTONNOIR : L'ENTRETIEN DÉBUTE À PARTIR D'UNE CONSIGNE TRÈS GÉNÉRALE POUR ABOUTIR À DES QUESTIONS DE PLUS EN PLUS PRÉCISES.

Les objectifs de ce type d'Eurobaromètre sont principalement :

- l'analyse de l'image de l'Europe, de l'UE, de ses institutions ou de ses politiques (ainsi, le marché intérieur a fait l'objet d'un grand nombre d'études) ;
- l'orientation de l'information et de la communication en la matière ;
- l'orientation de politiques ou de programmes d'action communautaires ;
- l'évaluation des actions déjà entreprises.

Dès la fin des années 1980, sous l'impulsion du chef de cabinet du Président Delors, Pascal Lamy, la Commission a commandé une centaine d'enquêtes qualitatives¹³. La **publication de certaines d'entre elles date de 2001**¹⁴. **On compte depuis lors 23 enquêtes avec une fréquence moyenne de 2 enquêtes par an**, sur des sujets variés comme le futur de l'Europe, Internet et les enfants, le marché intérieur, les consommateurs, etc.

2.2. Le Sondage délibératif®

Le Sondage délibératif® est une technique élaborée et déposée (*Deliberative Polling*®) par les professeurs américains James S. Fishkin (Université de Stanford) et Robert Luskin (Université d'Austin) dans la seconde moitié des années 1990. Expérimentée plus d'une vingtaine de fois à l'échelle nationale, cette méthode consiste à concilier la technique des sondages avec la délibération selon le schéma : sondage – délibération – sondage post-délibération¹⁵. Il est ainsi possible non seulement de recueillir un avis nuancé de la part d'un échantillon de population défini de manière scientifique, mais encore d'identifier et de mesurer les évolutions d'opinion intervenues à la suite des phases d'information et de délibération.

S'il s'agit là d'une technique relativement lourde sur le plan opérationnel, le sondage délibéra-

tif présente deux avantages comparativement à d'autres techniques de participation ou de consultation citoyennes :

- Il favorise un résultat qualitativement riche et nuancé, permettant de recueillir non pas des opinions figées (photographie d'opinions) mais bien des opinions réfléchies à partir d'arguments diversifiés et contradictoires échangés dans la durée.
- En ne visant pas un résultat consensuel, il permet d'échapper au principal biais affectant la valeur d'une délibération, à savoir l'effet de polarisation qui crée une dynamique majoritaire indépendamment des opinions réelle des individus¹⁶.

Au niveau européen, cette méthode a été utilisée deux fois : une première expérience a eu lieu entre août et octobre 2007, dans le cadre du projet « **Tomorrow's Europe** »¹⁷, organisé par *Notre Europe* avec le soutien de 23 think tanks, instituts de recherche et ONG issus de 18 pays pour ce qui concerne le contenu¹⁸. En outre, le projet a bénéficié du concours d'un comité de parrainage présidé par Jacques Delors, de l'appui d'un réseau de 30 chercheurs basés dans toute l'UE et de la contribution de TNS Sofres, qui a réalisé les opérations de sondage et de recrutement des participants.

Le mot d'ordre du projet, « All Europe in One Room », a conduit 362 citoyens issus des 27 États membres de l'UE à se retrouver à Bruxelles dans les locaux du Parlement européen pour délibérer pendant deux jours, avant de se prononcer sur les principaux enjeux sociaux et de politique étrangère auxquels l'UE doit faire face. Les participants ont dû répondre à une série de questions, avant et après des discussions, qui les ont parfois conduit à changer d'opinion, par exemple à l'égard de l'élargissement de l'UE ou des relations employeurs-employés (*voir Tableau 2*).

13. Daniel Debomy, « L'opinion publique et l'Union européenne : analyse des attitudes et des attentes des citoyens des États membres depuis un quart de siècle », *Études et rapports, Notre Europe* (à paraître).

14. « *Perception de l'Union européenne. Attitudes et attentes à son égard dans les 15 pays membres et dans 9 pays candidats* », 2001.

15. Sur l'argument, voir Salvatore Signorelli. *op. cit.*, pp. 31-35.

16. « Rapport final du projet "Tomorrow's Europe" », *Notre Europe*, 29 février 2008.

17. Voir <http://www.notre-europe.eu/fr/axes/democratie-en-action/travaux/publication/democratie-deliberative-transnationale/>

18. Le projet « Tomorrow's Europe » a bénéficié du soutien matériel de la Commission européenne, du Parlement européen, du Comité économique et social européen et de plusieurs sponsors privés (dont Allianz).

TABEAU 2
L'OPINION AVANT ET APRÈS LA DÉLIBÉRATION : QUELQUES EXEMPLES

Q16J L'UE ACCEPTE TROP DE PAYS ET TROP RAPIDEMENT

	Avant délibération	Après délibération
Pas du tout d'accord	10,4	10,8
Plutôt pas d'accord	15,5	17,0
Ni d'accord, ni pas d'accord	28,2	19,3
Plutôt d'accord	25,9	29,5
Tout à fait d'accord	20,1	23,3

QUESTION 16J DU SONDAGE DÉLIBÉRATIF « TOMORROW'S EUROPE » (2007)

Q16G ACCEPTER PLUS DE PAYS DANS L'UE SERAIT FAVORABLE À NOTRE ÉCONOMIE

	Avant délibération	Après délibération
Pas du tout d'accord	10,8	11,5
Plutôt pas d'accord	21,3	23,1
Ni d'accord, ni pas d'accord	27,2	28,2
Plutôt d'accord	27,9	25,9
Tout à fait d'accord	12,8	11,2

QUESTION 16G DU SONDAGE DÉLIBÉRATIF « TOMORROW'S EUROPE » (2007)

Q3E LES EMPLOYEURS ONT LE DROIT DE LICENCIER LEURS EMPLOYÉS S'ILS CONSIDÈRENT QUE C'EST DANS L'INTÉRÊT DE LEUR ACTIVITÉ

	Avant délibération	Après délibération
Pas du tout d'accord	10,8	11,1
Plutôt pas d'accord	24,1	21,7
Ni d'accord, ni pas d'accord	13,9	18,8
Plutôt d'accord	33,7	34,8
Tout à fait d'accord	17,3	13,7

QUESTION 3E DU SONDAGE DÉLIBÉRATIF « TOMORROW'S EUROPE » (2007)

Q3D LES EMPLOYÉS ONT LE DROIT À LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

	Avant délibération	Après délibération
Pas du tout d'accord	4,1	5,7
Plutôt pas d'accord	9,1	8,0
Ni d'accord, ni pas d'accord	11,9	12,5
Plutôt d'accord	30,3	34,4
Tout à fait d'accord	44,7	39,5

QUESTION 3D DU SONDAGE DÉLIBÉRATIF « TOMORROW'S EUROPE » (2007)

La seconde expérience, « **Europolis** »¹⁹, date de mai 2009 (juste avant les élections européennes) et a été menée sous l'égide de l'Université de Sienne. Comme pour « Tomorrow's Europe », l'enquête s'est déroulée en trois phases : sondage – délibération – sondage post-délibération. Les sondés étaient 348 citoyens des 27 pays de l'UE, qui ont débattu pendant trois jours consécutifs avec des experts et des élus, par petits groupes puis en session plénière, du processus décision-

nel, de l'environnement et des problématiques liées à l'immigration.

Cette expérience a voulu montrer à quel point les attitudes sociales et politiques envers l'UE changent à la suite d'une exposition des citoyens à l'information, et quelles implications cela peut avoir dans la participation politique. Par exemple, **avant la délibération, seulement 37 % des participants considéraient l'appartenance de leur pays à l'UE comme une « très bonne chose ». Après la délibération, ils étaient 52 %**. Ou encore, avant la délibération, ils étaient 46 % à estimer que le vote aux élections européennes relevait de leur devoir; après, ils étaient 56 %.

2.3. L'utilisation des sondages « nationaux » commandés dans les États membres

Pour conclure la liste des instruments d'enquête de l'opinion publique à la disposition des institutions communautaires, il convient de citer les sondages quantitatifs menés à l'échelle nationale, c'est-à-dire les sondages d'opinion « classiques », dont nombre paraissent habituellement dans les médias. Pour la plupart, ces sondages sont commandités exclusivement dans un État membre, par une institution publique nationale ou un sujet de droit privé national, et principalement les organes d'information (journaux, télévisions, blogs, etc.), autorités nationales ou partis/mouvements politiques.

Ces enquêtes nationales sont prises en compte par les institutions communautaires, surtout quand elles concernent les intentions de vote lors des élections politiques dans les États membres ou quand elles portent sur des sujets sensibles pour l'UE, tels que **les questions destinées à mesurer le niveau de soutien des citoyens pour telle ou telle de ses politiques ou institutions**.

Afin de déchiffrer « les » opinions publiques dans les États membres, la Commission peut en particulier compter sur une **Unité Analyse et évaluation des médias** (COMM. A. 3), mais aussi sur ses **Représentations** dans les pays de l'UE, ces dernières représentant la liaison entre l'exécutif bruxellois, les institutions publique nationales et locales et le grand public. L'approche des Représentations dans ce cadre est très **hétérogène** et dépend en grande partie de la « sensibilité » du ou des fonctionnaires en charge des questions liées aux sondages d'opinion (généralement un analyste politique). Toutefois, et malgré les éléments dépendants du contexte humain de chaque Représentation, il existe des actions qui peuvent être définies comme « communes » (*voir Encadré n° 3*). Il n'est bien sûr pas aisé d'évaluer dans quelle mesure les DG de la Commission, les Commissaires et leurs cabinets intègrent à leurs analyses et décisions l'ensemble des éléments d'analyse transmis par les Représentations.

19. Voir <http://europolis-project.eu/>

ENCADRÉ N°3. ACTIONS DES REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT LES SONDAGES NATIONAUX

LE RÔLE DE VEILLE : QUAND UN SONDAGE NATIONAL EST SUSCEPTIBLE DE SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA COMMISSION, LA REPRÉSENTATION A LE DEVOIR DE LE TRANSMETTRE À L'UNITÉ QUI GÈRE LE SUIVI DE L'OPINION PUBLIQUE OU, SELON LES CAS, DIRECTEMENT AU CABINET DU COMMISSAIRE, TOUJOURS ACCOMPAGNÉ D'UN PETIT COMMENTAIRE.

LE RÔLE D'ALERTE : SI LA REPRÉSENTATION PERÇOIT DES SIGNES POUVANT TRADUIRE, DANS LE DÉBAT SUR L'EUROPE, UN ÉTAT DE L'OPINION NATIONALE ALLANT DANS UNE DIRECTION DIFFÉRENTE DE CELLE SOUHAITÉE PAR LA COMMISSION, CELLE-CI EST CONDUITE À ALERTE LE SIÈGE BRUXELLOIS.

LA REVUE DE PRESSE NATIONALE : RÉDIGÉ PAR UN CONTRACTANT EXTERNE À LA COMMISSION, ELLE EST ENRICHIE DE CONSIDÉRATIONS POLITIQUES PAR LES FONCTIONNAIRES DE LA REPRÉSENTATION ET ENVOYÉE À BRUXELLES.

Conclusion

La création de l'Eurobaromètre a doté les institutions communautaires, et plus généralement les autorités publiques européennes et nationales, d'un instrument efficace d'analyse des opinions publiques. L'opinion des Européens peut désormais être prise en compte par les leaders d'opinion européens qui ont à leur disposition une vaste base de données capable d'en dessiner la géographie, même si elle est peu connue. La publication régulière des sondages EB a même pu contribuer à donner vie à « l'idée » qu'une « opinion européenne » existe.

À côté des données majoritairement quantitatives et des publications régulières de l'EB, les institutions communautaires peuvent s'efforcer de lire

les opinions publiques relevées au travers des *verbatim* des enquêtes qualitatives, ou des expériences innovantes telles que les sondages délibératifs. Évidemment, tout cela ne saurait signifier que les décisions prises à Bruxelles sont le résultat d'une consultation populaire par le biais des sondages d'opinion, qui viendrait compléter les messages exprimés par les représentants des citoyens et des États membres réunis au sein du Parlement européen et du Conseil. Mais cela peut certainement contribuer à démentir l'idée selon laquelle les institutions européennes sont entièrement sourdes aux opinions publiques au moment de leur prise de décisions et dans la mise en œuvre de leurs actions.

Retrouvez les autres publications de *Notre Europe*, en français et en anglais, sur son site Internet (www.notre-europe.eu), Facebook et Twitter.